

1.57 Réseau régional de Systèmes autochtones d'acquisition des connaissances en Afrique australe (SARNIKS)

CONSIDÉRANT que la majorité des peuples d'Afrique australe sont autochtones;

CONSTATANT la dégradation accélérée des ressources naturelles et la paupérisation des peuples d'Afrique et d'ailleurs;

CONSTATANT également les liens étroits établis entre le développement, la conservation de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles, reconnus dans Action 21, *Sauver la Planète*, etc.;

NOTANT l'importance des pressions sociales, culturelles et économiques sur la gestion des ressources naturelles de la région;

RAPPELANT les initiatives de Systèmes autochtones d'acquisition des connaissances prises depuis plusieurs années, en Afrique australe, par un certain nombre de citoyens et d'institutions concernés;

GUIDÉ par l'esprit et les résolutions des peuples d'Afrique australe assemblés lors d'un certain nombre de forums dans la région;

RECONNAISSANT la vitalité des Systèmes autochtones d'acquisition des connaissances dans la majorité des communautés d'Afrique australe;

RENDANT HOMMAGE aux populations autochtones marginalisées de la région;

TENANT COMPTE de la dépendance importante des communautés vis-à-vis de l'utilisation de Systèmes autochtones d'acquisition des connaissances;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 14 au 23 octobre 1996 à Montréal, Canada, pour sa 1ère Session:

DEMANDE aux gouvernements d'Afrique australe:

- a) d'adapter les systèmes juridiques pour protéger les Systèmes autochtones d'acquisition des connaissances et promouvoir et protéger les droits de propriété sur les ressources naturelles, y compris le partage équitable des avantages avec les communautés locales;
- b) de concevoir des cadres politiques faisant des Systèmes autochtones d'acquisition des connaissances une partie intégrante des stratégies nationales de développement et de conservation et d'utilisation de la diversité biologique;
- c) de mettre à disposition des ressources adéquates pour permettre aux communautés d'Afrique australe d'entreprendre la documentation des Systèmes autochtones d'acquisition des connaissances et des activités de recherche en vue de les améliorer.

Note. Cette Recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de l'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse, Etats membres de l'UICN, ont fait savoir que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.

L'expression «populations autochtones» employée dans cette Recommandation ne doit pas être comprise comme ayant un quelconque rapport avec les droits pouvant s'attacher à cette expression en droit international.